

pose dans l'article 99, c'est que si vous l'utilisez sans obtenir aucun résultat, vous aggravez la situation au lieu de l'améliorer. M. Hammarskjöld, qu'on estimait plus dynamique que les autres, ne l'a utilisé que dans le cas du Congo en 1960. Il ne l'a invoqué qu'après avoir invité tous les membres du Conseil à un déjeuner au cours duquel il leur a dit, au moment du potage : Messieurs, voici une situation terrible. Si j'invoque l'article 99, êtes-vous prêts à agir ? Et tous ont acquiescé, y compris l'URSS, soit dit en passant. M. Waldheim y a recouru à propos des otages américains en Iran, sans le moindre succès. Le vrai problème en ce qui concerne l'article 99, ce n'est pas tant l'existence d'une menace contre la paix et la sécurité internationales que d'amener le Conseil de sécurité à intervenir.

Le Secrétaire général peut être très influent (pourvu qu'il ait une stature internationale) dans des situations inattendues qui nécessitent de formuler un avertissement. Tout le monde connaissait le conflit entre l'Irak et le Koweït, car le premier a failli envahir le second en 1971 (le problème n'est donc pas nouveau). Par conséquent, si le Secrétaire général avait invoqué l'article 99, je me demande ce qui se serait passé (pas grand-chose, à mon avis). Cela arrangeait tout simplement tout le monde de ne pas prêter attention à la situation, et tout le monde a eu tort.

**M. Franck** : Il reste une hypothèse en partie vraie et que nous n'avons pas encore examinée, à savoir que l'avenir d'un Koweït souverain et indépendant semble essentiel aux yeux des Américains et qu'il ne paraît guère préoccuper les autres nations. Et que de plus, ce sont de sacrés maquignons qui ont réussi à vendre cette idée au Conseil de sécurité. Personnellement, je crois qu'elle est fautive. La plupart des États africains et une bonne partie des États asiatiques sont viscéralement attachés à leurs frontières, fussent-elles arbitraires et tracées par d'abominables puissances coloniales. Pour eux, l'immutabilité des frontières revêt une importance pratique directe. À mon avis, il n'en a pas vraiment fallu beaucoup pour leur faire comprendre le principe et ils ne pensent pas que toute cette opération n'est qu'un superbe stratagème destiné seulement à empêcher une flambée des prix du pétrole. Ce serait sous-estimer la valeur de précédent de l'événement. Et, parce que celui-ci a en plus cette valeur de précédent, sans doute parce que je vois avec l'œil d'un juriste, et qu'une question juridique importante est en jeu, le monde ne sera plus le même quand les armes se seront tuées.

Si cette opération échoue, les États-Unis ne se mêleront plus jamais d'une autre crise similaire et, à cause des questions de frontières, il y aura de nombreuses autres guerres, parce qu'il sera devenu évident que le système international est incapable d'arrêter un État plus fort de corriger, en s'en prenant à des voisins plus faibles, ce que lui estime être une injustice historique. Si l'opération

se solde par une victoire de la coalition, l'avertissement découragera quiconque serait tenté d'imiter Saddam Hussein. La question sera alors de savoir s'il est possible d'institutionnaliser, par le biais de l'ONU, la réaction mondiale.

Je n'exclus pas la possibilité de réformer plus ou moins la structure du Conseil de sécurité. Même au cœur de la Guerre froide, nous avons pu modifier la Charte pour élargir la composition du Conseil et lui apporter quelques transformations. Il n'est pas totalement irréaliste de réfléchir à la proposition japonaise, qui est d'ajouter cinq membres permanents qui n'auraient pas de droit de veto. Cependant, il faudrait surtout songer à ce qui renforcerait la légitimité de ce Conseil.

**M<sup>me</sup> Olivia Ward** : Je voudrais poursuivre sur ce que Brian a dit à propos de la difficulté qu'il y a à inciter le Conseil à agir. Dans le passé, très peu de journalistes traînaient autour des Nations Unies. Moi-même, qui y suis allée de temps en temps ces deux dernières années, j'y ai noté une immense apathie. J'ai pu faire comprendre à mon journal qu'en réalité, il s'y passe des choses importantes, ou qu'il devrait s'en passer, même si tel n'est pas le cas. Il y a un an, quand je suis allée au siège des Nations Unies pour couvrir l'Amérique centrale, la salle du briefing quotidien était aux deux-tiers vide. Maintenant, elle est tellement pleine qu'il faut s'y tenir debout. Donc, les médias sont devenus si réceptifs que si, au sein des Nations Unies, un groupe d'alerte avancée s'adressait directement à eux, organisait régulièrement ou pas des conférences de presse pour leur communiquer des informations ou pour leur dire, attention, ouvrez bien vos oreilles, aujourd'hui, nous avons une déclaration importante à faire, personne ne manquerait à l'appel. Transmettez l'information, laissez la presse s'en occuper et dites au Conseil de sécurité que s'il refuse de s'occuper du problème, on en parlera dès le lendemain à la une du *New York Times*.

« Le conflit Irak-Koweït est d'une clarté singulière, mais on ne peut pas en dire autant de l'attaque irakienne contre l'Iran, à propos de laquelle le Conseil de sécurité n'a absolument rien fait. »

**M. Wood** : Brian se souviendra que les médias se sont déjà beaucoup plus intéressés à l'ONU et, d'une certaine façon, c'est ce qui se reproduit en ce moment. Quiconque observe depuis longtemps ce qui se passe aux Nations Unies dirait que ce regain d'attention offre une occasion à saisir, car cette attention risque de retomber encore. Doit-on s'interroger aussi sur d'autres mécanismes, sur le

danger de surcharger le Conseil de sécurité ? Maintenant qu'on lui a demandé d'accomplir une partie des tâches qui, au départ, devaient être les siennes, vous ne voudriez pas le noyer en y ajoutant déjà toutes les autres. La Charte évoque la possibilité de systèmes régionaux (Chapitre VII).

**M. Moussa** : Les systèmes régionaux qui sont nés vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale sont voués à une sorte de fiasco, tellement ils fonctionnent mal. La Ligue arabe, par exemple, n'a pas rempli les fonctions pour lesquelles elle a été conçue. Pour ce qui est de la paix et de la sécurité régionales, elle n'a joué aucun rôle. Peut-être que, dernièrement, à propos du Liban, elle a bougé, mais trop tard, et si longtemps après le début de la guerre civile. Quel est le rôle de l'Organisation des États américains (OEA), par rapport aux grands problèmes que nous avons connus de la Grenade au Panama en passant par Cuba, sans parler des problèmes économiques et sociaux actuels de l'Amérique latine ? Quant à l'Organisation de l'Unité africaine, l'OUA, elle pâtit des mêmes défauts.

Il y a du nouveau avec la CSCE (la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Mais le changement se produit en Europe, où la coordination est quasiment au point, où nous avons affaire à une société industrielle dans laquelle beaucoup des petits problèmes que nous estimons énormes dans le tiers-monde sont relégués au second plan. Donc, la CSCE serait une nouvelle forme d'organisation régionale pour ce qui a trait à la sécurité, à l'économie et au domaine social. Ce serait, en fait, une organisation plus souple. En fait, on pourrait même ne pas parler du tout d'organisation, puisqu'il s'agit d'une conférence régit par le consensus de ses participants.

**M. Urquhart** : Pour ce qui est de la CSCE, je ne sais pas. Cependant, cela paraît tellement plausible. La CSCE semble tenir plus de l'état d'esprit que d'une organisation, et d'un état d'esprit qui est tombé à point nommé, étant donné les événements historiques survenus en Europe. Si nous devons essayer de procéder de manière similaire au Moyen-Orient, je ne peux guère imaginer comment cela se passerait, car il n'existe pas, dans cette région, d'état d'esprit commun.

**M. Wood** : N'oublions pas que la CSCE a commencé ses travaux au cœur de rapports conflictuels qu'elle était censée aplanir. Son ordre du jour a été discuté, un camp insistant pour que les droits de la personne y occupent une part importante ; l'autre, pour que l'on traite surtout de la reconnaissance des frontières et de leur inviolabilité. Quant aux questions de sécurité à proprement parler, et aux mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, il n'en a été question que plus tardivement. Par conséquent, ce n'est pas seulement quand la situation s'améliore que l'on peut engager des discussions. ▷